



## Procès-verbal du Conseil de Surveillance

|                       |                                                                                                                      |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion du :          | Mardi 9 septembre 2025                                                                                               |
| À :                   | 10h00 – 16h30 en Présentiel au siège de la FFF                                                                       |
| Présidence :          | M. Philip Guyot de Caila                                                                                             |
| Présents :            | Jean-Pierre LOUVEL, Claudia MASSA, Natacha CHICOT, Matthieu RABBY, Florence SCHWARTZ, Natacha CHICOT et Amélie MOINE |
|                       | Excusé : Claude COQUEMA                                                                                              |
| Assiste à la séance : | Nathanaël URGIN                                                                                                      |

### I. Ouverture de la séance

La réunion du Conseil de Surveillance du 9 septembre 2025 s'est tenue en présentiel, au siège de la FFF, avec la participation de l'ensemble des membres, à l'exception de Claude COQUEMA, excusé. Le Conseil lui adresse ses vœux de prompt rétablissement à la suite de son opération et lui témoigne toute sa sympathie.

Florence SCHWARTZ est désignée comme secrétaire de séance.

### II. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

### III. Point d'étape sur les demandes documentaires

Philip Guyot de Caila a rappelé les échanges intervenus par correspondance entre le Conseil de Surveillance et l'exécutif fédéral, en date des 2 et 26 juin ainsi que du 10 juillet. Il a souligné l'existence de divergences significatives quant à l'interprétation du rôle du Conseil de Surveillance, ce qui rend nécessaire un rapprochement rapide des deux positions. Le Conseil a indiqué être disposé à solliciter un arbitrage externe auprès du ministère afin de préciser le cadre exact de sa mission.

Un point d'information a ensuite été présenté sur l'état d'avancement des demandes de documents adressées à l'administration de la FFF. Le Conseil constate un taux de réception globalement satisfaisant, avoisinant 70 %, mais relève une forte variabilité des délais de réponse. Il note en particulier que certains documents essentiels, tels que les convocations ou les ordres du jour en amont des COMEX, ne sont pas transmis de manière régulière.

En conséquence, le Conseil de Surveillance souhaite la mise en place d'un processus formalisé de communication documentaire avec l'administration fédérale.

### IV. Retour sur la note interne transmise au CNE

Le Conseil de surveillance recontextualise la note transmise au CNE en lien avec les déclarations de Jean-Michel AULAS et le soutien qu'il aurait accordé à l'Olympique Lyonnais et prend connaissance du classement sans suite par le CNE.

Des échanges entre membres ont souligné que ce type de situation relève avant tout d'une question de déontologie et de principe de neutralité, plus que d'une qualification juridique stricte. La référence au code de conduite éthique (article 6.4, prévention des conflits d'intérêts) aurait pu servir de base d'analyse.



Le CS prend acte de la décision mais propose au COMEX de réfléchir à l'élaboration d'une charte interne de communication publique des élus pour éviter des maladresses futures.

#### **V. Echange avec le Président du CNE – Frédéric THIRIEZ**

Le Président du Conseil national de l'éthique (CNE), M. Frédéric THIRIEZ, a présenté son instance en soulignant son indépendance, valeur partagée avec le Conseil de Surveillance.

Il a rappelé que le CNE œuvre à la fois pour la défense des valeurs du sport pour des raisons économiques, un spectacle vertueux étant plus attractif.

Trois missions principales ont été détaillées :

1. Suivi disciplinaire : saisine par la commission de discipline ;
2. Travaux thématiques : multipropriété des clubs, sections féminines, comportements sur réseaux sociaux
3. Conflits d'intérêts : à date, sur les personnes assujetties, 90 % ont remis leur formulaire de déclaration d'intérêts.

Les échanges ont porté notamment sur :

- La notion de « déport », définie différemment selon les instances fédérales ;
- L'articulation possible entre CNE et CS pour les situations de conflits d'intérêts ou d'engagements parallèles ;
- La possibilité de partager les avis du CNE (non systématiquement publiés) et d'ouvrir un espace de coopération sur des thématiques communes.

Le Président du CNE a confirmé que son instance restait ouverte à des échanges réguliers avec le CS et qu'une responsable conformité avait été recrutée pour renforcer l'efficacité des travaux.

Enfin, un débat a eu lieu sur les moyens matériels et humains des deux instances. L'idée de formaliser une demande commune de bureau partagé au siège fédéral a été évoquée.

#### **VI. Suivi et contrôle des organes déconcentrés par la FFF**

Le Conseil de Surveillance a rappelé le cadre juridique applicable : la FFF, en tant que fédération délégataire, exerce un pouvoir de contrôle sur ses organes déconcentrés (ligues et districts), pouvoir confirmé par l'arrêt du Conseil d'État du 4 juillet 2025 et encadré par les recommandations de l'AFA et de l'IGESR.

Dans ce contexte, le Conseil a souhaité approfondir la réflexion sur les modalités pratiques de suivi et de contrôle à mettre en œuvre, en s'appuyant sur un cas d'espèce actuellement en cours. Ce dernier met en lumière un certain nombre de questionnements et de défaillances, tant dans la gestion locale que dans la réaction fédérale.

Un débat nourri a permis de dégager plusieurs constats et pistes de travail. Le Conseil a décidé :

- de préparer un rapport interne factuel, qui sera transmis au COMEX,
- de solliciter en complément des éléments écrits sur les processus fédéraux existants en cas d'alerte ou de signal faible.

L'objectif est d'aboutir à des recommandations structurées, permettant d'assurer une gestion des crises et alertes plus équitable, transparente et homogène, dans l'intérêt du football et de ses acteurs.

#### **VII. Projet de règlement intérieur**

Florence SCHWARTZ présente la version consolidée du projet de règlement intérieur qui est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil de surveillance décide de le transmettre au COMEX pour information.



Des échanges ont également porté sur la mise en place d'un accès documentaire suffisant ainsi que d'un espace de travail numérique dédié pour faciliter le partage et la conservation des documents.

Nathanaël URGIN (administratif de la FFF) a précisé que la direction concernée est en cours d'étude afin d'identifier l'outil le plus adapté et la faisabilité de la demande.

### **VIII. Echanges avec le Président de la FFF et le Directeur Général (en présence du DTN)**

Le Président de la FFF a présenté la stratégie fédérale pour la mandature 2024–2028, structurée autour de trois piliers : sportif, économique et sociétal (féminisation, laïcité, valeurs, transition écologique). La méthode retenue repose sur une gouvernance collégiale, avec une répartition claire des responsabilités entre les membres du COMEX, chaque domaine stratégique étant confié à un élu référent.

Parmi les principales actions en cours, ont été évoqués :

- la création du Conseil consultatif des clubs amateurs (38 clubs tirés au sort),
- le plan contre les violences et incivilités (caméras portatives pour les arbitres, conventions avec l'État),
- le projet de transformation de la N1 en Ligue 3 professionnelle,
- la mise en œuvre du plan Outre-Mer à la suite du rapport Thiriez,
- le statut des observateurs en arbitrage,
- la modernisation des systèmes d'information (plan d'urgence et investissements 5–10 M€),
- le plan de féminisation (objectif : 500 000 licenciées),
- la Conférence nationale du financement du football amateur (22 novembre 2025),
- la création d'un centre d'innovation et de recherche (SI, IA, data),
- et la réforme en cours de la LFP, dont les débats se poursuivent au Parlement.

Le Président et le Directeur Général ont souligné l'importance de hiérarchiser les priorités, de décroisonner l'administration fédérale par la création de quatre pôles fonctionnels, ainsi que de valoriser davantage les données afin de diversifier les ressources et de développer de nouveaux modèles économiques.

Lors des échanges, le Conseil de Surveillance a défendu une approche de contrôle exercé de manière continue, estimant que sa mission ne saurait se limiter à constater les décisions a posteriori. Le Directeur Général a, pour sa part, rappelé que les statuts étaient explicites et posaient les bases d'une collaboration sans ambiguïté. Selon lui, le Conseil de Surveillance contrôle la gestion de la politique fédérale mise en œuvre par le Comité Exécutif, un contrôle qui, donc par nature, s'exerce a posteriori. Il a également précisé que le Conseil disposait d'un droit d'interpellation en cas de manquements ou de dérives, et affirmé sa disponibilité pour répondre à toute interrogation dans un esprit de coopération. Dans la même logique, le Président de la FFF a également exprimé le souhait d'instaurer un dialogue permanent, en amont comme en aval, fondé sur la collaboration.

En conclusion, le Conseil de Surveillance a réaffirmé sa volonté d'agir collectivement dans une dynamique d'amélioration continue et de soutien à la gouvernance, en veillant notamment à la bonne application des recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA)

### **IX. Suivi des travaux estivaux**

Les rapporteurs donnent lecture de leurs travaux :

- Conseil des clubs amateurs : Le Conseil de Surveillance salue la mise en place effective du Conseil consultatif des clubs amateurs, annoncée par l'exécutif fédéral, et relève simplement que la procédure de tirage au sort, avancée d'une journée et non rendue publique, aurait gagné en clarté et transparence. Suivi proposé pour voir comment ce nouvel organe trouve sa place dans la gouvernance fédérale avec les Ligues et les districts. **Rapport adopté à l'unanimité**

- Rapport AFA : Le Conseil de Surveillance prend acte des constats de l'AFA (contrôle interne lacunaire, cartographie des risques incomplète, prévention des conflits d'intérêts insuffisante, manque de transparence des achats). Il demande la mise à jour complète du tableau de suivi des recommandations, avec les documents



et procédures afférents, afin de s'assurer que les engagements annoncés pour fin 2024 soient effectivement tenus, dans une logique d'amélioration continue et de soutien à l'exécutif. Rapport adopté à l'unanimité

- Rapport Thiriez Outre-mer : Le Conseil de Surveillance salue la qualité du rapport Thiriez sur les besoins et spécificités du football ultramarin, mais relève son absence de volet critique sur les éventuelles carences de la gouvernance locale et sa non-publication, en contradiction avec les attentes de transparence. Rapport adopté à l'unanimité

- Cartographie de l'environnement fédéral : point d'étape sur les organismes internes et externes subventionnés annuellement par la FFF, à hauteur de près de 3 millions d'euros. Après un premier examen rapide, et sans attendre, le Conseil de Surveillance souhaite adresser à l'ensemble des élus (toutes instances fédérales confondues) le rappel suivant : *« Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, il est recommandé que tout membre d'un exécutif concerné par une décision s'abstienne non seulement de voter, mais également de participer au débat et quitte la salle pendant l'examen du point, cette pratique devant être mentionnée explicitement au procès-verbal. »*